

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1 mai 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Louis Cimon, Martin Laplaine, Philippe Drolet et Stéphane Roy, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2018-05-166 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- Que ce Conseil adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant:
 - 4.6 Avis de motion. Règlement d'emprunt. Bassins de décantation.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-167 ADOPTION. PLAN D'INTERVENTION. VERSION FINALE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées afin notamment de bénéficier de subventions gouvernementales pour l'entretien et la réfection de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-11-460 de ce Conseil octroyant le mandat à la société SMi afin de procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées afin notamment de bénéficier de subventions gouvernementales pour l'entretien de ces infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- Que ce Conseil approuve et adopte la version finale du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées produit par la société SMi;

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-168 DOSSIER SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'embauche d'un nouveau directeur du service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la mission que la Ville s'est donné d'offrir des services de proximité de la plus grande qualité en tenant compte de la volonté et de la capacité de payer des citoyens de Mercier;

CONSIDÉRANT le mandat d'optimisation confié à la direction du service de Sécurité incendie par la direction générale;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la direction du service de Sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'abolition de quatre postes de chefs aux opérations à temps partiel, laquelle abolition est effective le 2 mai 2018 à compter de minuit une minute;
- QUE ce Conseil mandate le directeur général, monsieur René Chalifoux afin de négocier les conditions de départ des employés occupant ces postes;
- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste de chef aux opérations à temps plein;
- QUE les conditions de travail pour les deux postes de chefs aux opérations à temps plein soient celles prévues à la politique de rémunération des cadres classe D-2, échelon 8;
- QUE la semaine normale de travail pour les deux postes de chefs aux opérations soit de 40h;
- QUE les titulaires des deux postes de chefs aux opérations à temps plein soient en garde externe une semaine sur deux;
- QUE leurs interventions soient en fonction des modalités déterminées par la direction du service de Sécurité incendie;
- QUE lors d'une intervention des chefs aux opérations en garde externe, ils soient rémunérés selon les heures effectuées réellement au taux horaire simple.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-169 ACCEPTATION. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS. SOCIÉTÉ SM INC.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier doit présenter au MAMOT une programmation de travaux afin de pouvoir obtenir son acception préalablement à la réalisation de travaux visés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la Société SM inc;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de la Société SM inc. pour la programmation de la TECQ 2014-2018 au montant de 16 500 \$ à l'exclusion des taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-05-170 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858-43. ZONE C05-212

- Je, Louis Cimon, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de modifier les usages autorisés dans la zone C05-212 et plus précisément exclure tous les établissements permettant la vente d'alcool pour consommation sur place dans la zone sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Louis Cimon, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-05-171 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt afin de financer les travaux d'infrastructures dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'intervention sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 1^{er} mai 2018 à la trente-quatrième seconde de la quatrième minute d'enregistrement (00 :04 :34).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 1^{er} mai 2018 à la sixième minute d'enregistrement (00 :06 :00).

2018-05-172 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- De Clore la séance extraordinaire à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité